

# ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DE L'ÉPISCOPAT FRANÇAIS

## 10 au 14 novembre 1969

### DÉCLARATION SUR L'ÉDUCATION ET LA FOI<sup>1</sup>

1. Les problèmes de l'école sont aujourd'hui particulièrement graves.

Les techniques pédagogiques et l'organisation de la vie scolaire ne sont pas seules en cause.

Il s'agit plus profondément d'une crise de la société, de la culture et de la civilisation. Cette crise atteint l'éducation qui cherche à définir ses buts plus encore que ses méthodes dans une société en mutation.

2. Le monde scolaire n'est certes pas l'unique creuset de la vie culturelle.

La culture ne se limite pas à une activité intellectuelle. Elle se veut pensée et action, connaissance et technique, art autant que raison. A côté de formes littéraires et scientifiques, il existe dans le patrimoine national d'authentiques expressions culturelles élaborées par le monde rural et le monde ouvrier.

Aujourd'hui, la presse, la radio, la télévision, le cinéma, la publicité, tout l'environnement créé par les techniques modèlent dans les milieux de vie, de travail et de loisir, des formes nouvelles et diverses de culture.

3. Néanmoins, les activités scolaires et universitaires acquièrent une place sans cesse croissante dans la vie des hommes et de la nation.

Les enfants doivent être scolarisés de trois à seize ans ; beaucoup d'entre eux poursuivront des études secondaires et supérieures ; un quart de la population se trouve ainsi constituer un monde scolaire en continuel développement.

L'école représente le principal instrument d'une éducation suivie, graduelle et méthodique, capable d'assurer à tous une formation de base permettant de tirer profit des autres moyens d'éducation.

4. En outre, l'instruction et, plus généralement – comme l'on dit maintenant, – les biens de formation sont considérés comme de première valeur dans la vie économique elle-même. Il apparaît que « le savoir devient pouvoir ». Il tend aussi à être accessible au plus grand nombre.

\*

5. Le sens de cette évolution se cherche péniblement à travers des erreurs et des échecs.

L'homme aura-t-il la maîtrise de ses découvertes et de son destin collectif et personnel? Quelle civilisation parviendra-t-il à se donner? Beaucoup se demandent déjà quel épanouissement il connaîtra dans sa dignité et sa liberté, quel sens il découvrira à son existence personnelle et à son propre mystère.

L'expérience quotidienne du grand nombre vérifie-t-elle l'affirmation de la Constitution pastorale *Gaudium et Spes* : « Nous sommes témoins de la naissance d'un nouvel humanisme ; l'homme s'y définit par la responsabilité qu'il prend devant ses frères et devant l'histoire » (n. 55) ?

6. L'enjeu de la crise de civilisation dans laquelle nous sommes engagés est décisif.

Il ne suffit pas que le savoir et le pouvoir, donnés à l'homme par la science et les méthodes d'investigation, soient l'expression de sa

dignité, ils doivent être aussi les agents et les garants de cette dignité. L'homme ne saurait être considéré comme un objet, dont le contenu puisse être épuisé au moyen des méthodes qui conviennent au monde matériel. Les sciences humaines peuvent nous faire connaître les conditionnements psychologiques, sociologiques et économiques de l'homme. Elles peuvent et doivent contribuer aussi à une première réflexion sur sa nature et sa destinée. Elles ne sauraient pénétrer tout son secret. L'homme, sujet pensant et libre, ne peut être atteint dans son mystère que par d'autres sciences et d'autres méthodes, rigoureuses elles aussi, dans leur ordre, et en premier lieu la métaphysique.

En définitive, pour ceux qui croient, le sens dernier de l'existence humaine n'est pleinement dévoilé que par la révélation de Jésus-Christ.

7. C'est pourquoi les chrétiens qui « partagent avec tous les hommes les inquiétudes et les espoirs de ce temps » œuvrent eux aussi, à travers bien des difficultés, à donner une signification humaine aux mutations de la société et de la culture.

La Constitution Pastorale *Gaudium et Spes* (notamment n. 53 à 63) doit être pour tous une aide dans une tâche si complexe.

Une humble fidélité à Jésus-Christ les éclairera au milieu des ambiguïtés qui caractérisent notre action et nos pensées d'hommes.

\*

8. Sans vouloir étudier ici les problèmes spécifiques du monde universitaire et étudiant, les évêques de France se sont plus spécialement préoccupés des problèmes pastoraux posés par l'éducation chrétienne des jeunes des écoles publiques et catholiques.

Par le choix de l'une ou l'autre école, les parents engagent leur responsabilité de chrétiens. Leur décision, prise en fonction de facteurs multiples, requiert une sérieuse réflexion à la lumière de la foi. Effectué en conscience, ce choix est légitime et respectable.

Placés ainsi en des contextes différents, les chrétiens des deux enseignements, membres de l'unique Eglise, rendent témoignage au Christ, selon que les y pousse l'Esprit de Dieu.

A tous nous proposons les orientations pastorales suivantes.

#### L'éducation

9. Tout ce qui contribue à l'accomplissement de l'homme doit mobiliser nos énergies. Dans les différents domaines où elle s'exerce, notamment à l'école, l'activité éducative est un moyen privilégié de promouvoir cet épanouissement. Encore doit-elle favoriser, entre autres, les réalités suivantes que des mots déjà usés expriment imparfaitement :

— La démocratisation de l'enseignement, c'est-à-dire la possibilité pour tous d'accéder à la culture, en tenant compte des légitimes aspirations, des valeurs propres des divers milieux. Les plus pauvres ont droit à ce bien ; pour leur permettre d'y accéder, « il faut travailler avec acharnement » (GS, n. 60) ;

— La participation active des jeunes à leur propre formation ;

— Une formation qui les prépare à servir la communauté ;

— La collaboration assidue des parents à l'éducation de leurs enfants, celle des adultes au bénéfice de tous les jeunes ;

— La qualité de l'éducation fondée sur l'esprit de service, la compétence des maîtres, leur sens de l'adaptation et du dialogue.

<sup>1</sup> Texte diffusé par la Conférence épiscopale française. Sauf indication contraire, il en est de même pour ceux qui suivent. La présente déclaration a été adoptée par 107 oui (dont 1 avec modus), contre 1 non.

Ainsi comprise, la fonction enseignante est un service rendu à la nation. Elle doit susciter la considération qui lui est due et les vocations dont elle a besoin.

### L'éducation de la foi

10. Pour nous, une culture qui vise à l'épanouissement de l'homme total implique l'ouverture au sens religieux.

11. La foi, don de Dieu, ne se surajoute pas du dehors ; à tous les stades du progrès culturel elle doit être intégrée, réfléchie, exprimée par toute la vie de celui qui croit. En retour, elle apporte à celui qui l'accueille une ouverture et une sensibilité particulière aux problèmes de l'homme.

12. Aujourd'hui plus que jamais, l'Eglise se veut soucieuse de transmettre la foi en Jésus-Christ, une foi vraie, solide, vivante. Une telle éducation de la foi doit préparer les jeunes à donner réponse aux questions qu'ils se posent aux différentes étapes de leur existence, à discerner dans la culture contemporaine les mœurs et les courants favorables ou opposés à l'esprit évangélique et à mener une authentique vie chrétienne ouverte à toute vocation.

13. C'est la communauté chrétienne qui doit prendre en charge l'éducation de la foi des jeunes.

La catéchèse, la vie liturgique, l'Action catholique, les mouvements éducatifs et spirituels sont les moyens d'une telle éducation, s'ils cherchent sans cesse à s'adapter aux conditions nouvelles de la vie des jeunes par des méthodes pédagogiques actives et avec une conscience aiguë des difficultés singulières dans lesquelles se débattent les jeunes.

### La culture et la foi

14. Cette éducation de la foi n'est pas indépendante d'une recherche fondamentale qui s'efforcera de réaliser, pour le temps que nous vivons, des échanges entre la pensée et la foi, cette « harmonie entre la culture et le christianisme » dont parle la Constitution *Gaudium et Spes* (n. 62). C'est une véritable pastorale de la pensée qui est requise aujourd'hui.

15. Les chrétiens, plus particulièrement ceux qui portent des responsabilités dans la société : dirigeants et publicistes, penseurs et savants, artistes et théologiens, ont à participer aux nécessaires recherches sur l'homme, dans tous les domaines de la pensée et de l'action.

16. Il leur revient en propre, aux différents stades de développement du savoir humain, de réunir, à la lumière de la foi, les éléments d'une conception de l'homme, d'inventer le langage actuel de la foi, de contribuer à élaborer une sagesse, même imparfaite, et de répondre ainsi au vœu si largement exprimé de constituer une « anthropologie chrétienne » pour notre temps.

17. C'est là une tâche difficile, mais nécessaire, pour le service de l'homme qui a toujours besoin de faire le point sur le sens de sa vie. Tâche proprement missionnaire aussi, car il s'agit, pour l'Eglise, de discerner, dans les horizons nouveaux de la culture, aussi bien les obstacles qui compromettent l'accès à la foi que les possibilités de passage pour la bonne nouvelle de Jésus-Christ, lumière des hommes.

\*

18. Parents et éducateurs, maîtres et élèves, adultes et jeunes, laïcs, prêtres et religieux, « c'est à tout disciple du Christ Jésus qu'incombe, pour sa part, la charge de semer la foi » (LG, n. 17), mais aussi « d'assurer le développement de tout l'homme et de tous les hommes ». (PP, n. 42.)

19. L'Esprit du Seigneur fait de nous des instruments de la croissance de l'Eglise et du monde. Il nous éclaire et nous pousse donc à travailler au développement de la culture et de la foi pour permettre à l'homme de « devenir ce qu'il est » : image et fils de Dieu.

20. Nous référant aux documents conciliaires sur l'éducation chrétienne et sur la liberté religieuse pour une application concrète de cette Déclaration, nous publions, en outre, deux communications relatives l'une à l'enseignement public et l'autre aux écoles catholiques.

## Communication relative à l'enseignement public<sup>2</sup>

### I. – Les catholiques et l'école publique

1. L'école publique scolarise plus de 80 % des jeunes Français. Elle est un creuset où se préparent leur destin et l'avenir du pays. C'est un devoir pour l'Etat de promouvoir son existence et sa qualité. Il serait insuffisant de dire notre respect à ceux qui travaillent dans cet immense secteur de l'Education nationale. C'est l'école publique elle-même qui a droit à l'estime des catholiques et de leurs pasteurs.

2. L'opinion est de plus en plus attentive aux problèmes scolaires. Aujourd'hui, l'école et l'université sont appelées à une transformation sans précédent. Les questions en jeu sont fondamentales : les contenus de l'enseignement, l'orientation, la relation pédagogique, la participation... Ce sont les objectifs et les fonctions de l'école dans la société qu'il importe de redéfinir. Notre déclaration « Education et foi » le rappelle : la crise de la fonction scolaire est un aspect d'une crise plus profonde, celle de la société.

3. De nombreux enseignants, éducateurs, spécialistes, jeunes et parents travaillent au progrès et au renouveau de l'école publique dans des conditions souvent difficiles. Vouloir accueillir les jeunes que la vie défavorise et leur donner toutes leurs chances est un exemple brûlant de l'acuité de la tâche. Réussir en ce domaine comme en beaucoup d'autres suppose le soutien de tous les citoyens.

4. Les catholiques de l'enseignement public se doivent d'œuvrer à sa rénovation et à l'éveil d'une sympathie agissante au sein de l'opinion. Unis à ceux qui ne partagent pas leur foi, ils répondront ainsi à l'attente de la communauté nationale.

5. Pour un croyant, la volonté de Dieu est déjà rejointe lorsque des hommes s'entraînent à rechercher la vérité, à sortir de leur médiocrité, à devenir maîtres de leurs conditionnements. Elle commence à être vécue lorsqu'ils apprennent à se respecter dans leur diversité et à s'unir pour le service de tous. C'est déjà faire l'œuvre de Dieu que de préparer des jeunes à prendre en main leur vie et l'avenir de la société. Au cœur de tout cela se joue une destinée éternelle.

6. Dans ce service de l'école et des jeunes, les chrétiens peuvent fournir une contribution originale. Eclairés par la foi sur la dignité de l'homme fils de Dieu, ils ont à s'inspirer, dans leurs choix les plus concrets, de l'esprit de l'Evangile.

<sup>2</sup> Cette communication a été adoptée par 106 oui (dont 15 avec *modus*) contre 1 non. 11 y a eu 1 bulletin blanc.

## II. – L'éducation de la foi et les jeunes de l'école publique

7. Responsables de l'éducation de la foi en Jésus-Christ, nous sommes ici plus attentifs aux jeunes qui accèdent, nombreux, à l'enseignement du second degré : technique, classique ou moderne. La présence de baptisés dans l'école publique est un risque et une chance pour leur foi. Elle rend plus pressant le souci de leur éducation chrétienne et l'exigence de conditions concrètes qui la rendent possible.

8. L'école n'est pas la seule réalité de la vie des jeunes, ni leur seul lieu de rencontre, ni leur seule source de culture. Mais oublier le fait scolaire serait une erreur de diagnostic pastoral. Il suffit d'évoquer la durée de l'école et son extension, les connaissances et les héritages culturels qu'elle transmet, le carrefour social qu'elle constitue. La vie – et la vie chrétienne des jeunes – se joue aussi à l'école. L'éducation de leur foi ne peut l'ignorer.

9. C'est l'Eglise qui engendre à la foi car c'est elle qui croit, qui espère et qui aime. Les jeunes ne peuvent donc faire l'apprentissage de l'existence chrétienne sans communautés de réflexion et d'action, de prière et de vie eucharistique. Ils y deviennent davantage responsables de leur propre formation, plus forts pour le combat de la vie et celui de la foi, plus accueillants à tout appel de Dieu. C'est dire la nécessité de tous les mouvements de jeunes. Les mouvements d'Action catholique, en particulier, sont des germes, des ferments d'un laïcat jeune, espérance de l'Eglise. Leur diversité est souhaitable : variées sont les situations, multiples les analyses qui peuvent prendre pour base la vie scolaire ou l'enracinement social. Leur concertation, si difficile soit-elle, devient nécessaire au moment où l'ensemble des adolescents accède à la scolarisation.

10. Diverses sont les démarches d'une éducation de la foi. Mais toutes doivent être :

— Formation à la reconnaissance de l'action de Dieu – dans la vie quotidienne et le secret du cœur, – à sa célébration dans la prière et dans la liturgie ;

— Eveil de l'intelligence à la cohérence de la foi de l'Eglise, dans la lumière de l'Evangile, et présentation du mystère chrétien sans cesse reprise et adaptée à l'âge, aux études et aux mentalités des jeunes ;

— Appel à témoigner concrètement de cette foi dans la participation à la vie et aux aspirations des autres jeunes, aux souffrances et aux joies de leurs propres milieux ;

— Entrée progressive dans la vocation à la charité et dans le dynamisme de l'espérance, marques d'un authentique enracinement en Jésus-Christ.

11. De cette éducation chrétienne, les parents sont devenus responsables le jour où ils ont présenté leur enfant au baptême. Beaucoup en sont conscients, s'épaulent mutuellement, veulent en éveiller d'autres et demandent qu'on les aide.

12. Cette tâche d'ouverture au mystère de foi exige également la collaboration de toutes les forces pastorales : paroisses, secteurs, mouvements, aumôneries. Certains efforts entrepris près des jeunes de CEG-CES en sont déjà un exemple prometteur.

13. Héritières d'une longue tradition, les aumôneries de l'enseignement public sont en pleine évolution sous la poussée de la réforme scolaire, des aspirations des jeunes et de l'esprit conciliaire. Elles ont à poursuivre leurs recherches dans le respect de l'université, l'attention aux appels des parents et aux charismes des jeunes, la soumission au réel, la fidélité à l'Eglise.

14. Elles doivent devenir davantage l'œuvre commune de tous les membres du Peuple de Dieu. Scolaires, parents et religieuses

prendront avec le prêtre une part réelle à leurs orientations et à leur vie.

15. Plus encore que par le passé, elles seront occasion de rencontre pour les éducateurs de la foi de ces jeunes. Elles deviendront ainsi plus sensibles à d'autres réalités comme le milieu familial ou social, mieux armées pour former à la vie apostolique, plus aptes à greffer sur la vie une catéchèse de valeur.

16. Ainsi renouvelées sous des formes variées, adaptées aux circonstances et à la nature des établissements, les aumôneries resteront un lieu privilégié d'enseignement et d'éducation de la foi. Pour de nombreux jeunes en quête du sens de la vie, baptisés, héritiers d'une tradition chrétienne, incroyants, elles seront instrument de la libre rencontre de Jésus-Christ.

17. Il revient au Conseil national de l'aumônerie de susciter, animer et coordonner tous ces efforts. Il aura un souci tout spécial de la formation des aumôniers et de leurs adjoints. Il sera, en particulier, auprès de nos frères dans le sacerdoce, le témoin et le symbole de notre attention, de notre confiance, de notre affection.

## Communication relative à l'enseignement catholique <sup>3</sup>

1. L'école catholique assure aujourd'hui en France une tâche d'enseignement et d'éducation.

Dans l'esprit des textes conciliaires sur la liberté, la culture et l'éducation, les évêques de France, souvent interrogés, voudraient, en ce qui les concerne, préciser :

I. La situation de la liberté d'enseignement dans la société française.

II. Le caractère de l'école catholique.

III. L'organisation de l'enseignement catholique.

### I. – La liberté d'enseignement dans la société française

2. Dans le respect des droits et des responsabilités fondamentales des parents, les problèmes d'éducation et d'enseignement constituent l'une des premières missions de l'Etat. En France, il l'exerce d'abord en assurant la réussite d'une école publique respectueuse des convictions philosophiques et religieuses des parents et des élèves.

3. Mais, dans le contexte pluraliste de ce pays, les droits fondamentaux ne sont pleinement respectés que par la reconnaissance effective d'une liberté d'enseignement. D'ailleurs, le pluralisme, qui existe dans bien des secteurs de la vie économique et culturelle, est également désiré dans le domaine scolaire par nombre de Français. En même temps, de nombreux parents, enseignants, jeunes eux-mêmes souhaitent une multiplicité d'options éducatives. Cette aspiration dépasse les milieux chrétiens.

4. D'ailleurs, plus une civilisation est technique, plus elle doit se réjouir de tout apport spirituel ; plus elle est anonyme, plus elle se doit d'accueillir les facteurs de création communautaire.

5. Si toutes ces raisons donnent aujourd'hui de l'importance à la liberté publique de l'enseignement, et dans ce cadre à la possibilité d'établir des écoles catholiques, cette liberté ne saurait, bien entendu, signifier anarchie. Elle n'implique aucunement le

<sup>3</sup> Cette communication a été adoptée par 104 oui (dont 12 avec *modus*), contre 1 non. Il y a eu 3 bulletins blancs.

refus d'une coordination des divers enseignements ni même celui d'une planification concertée.

## II. - Le caractère de l'école catholique

6. L'école catholique ne veut et ne doit être ni la rivale d'une autre école ni le refuge d'un comportement de classe. Elle n'est pas le simple héritage du passé.

7. Son apport original est de lier dans le même temps et le même acte l'acquisition du savoir, la formation de la liberté, l'éducation de la foi : elle propose la découverte du monde et le sens de l'existence. Elle voudrait ainsi témoigner de l'unité de l'homme appelé à servir Dieu et ses frères dans la complexité des civilisations modernes. Lieu de rencontre de la connaissance de raison et de la connaissance de foi, elle peut répondre à l'attente légitime de parents - chrétiens ou non - qui apprécient la valeur d'une formation ouverte à la vie et éclairée par l'Évangile.

8. Une catéchèse adaptée aux niveaux scolaires, respectueuse de la spécificité de chaque milieu, vécue dans le mystère liturgique, peut conduire à la connaissance de Dieu et de son Fils Jésus-Christ, à l'adoration et à la prière.

9. De plus, son climat permettra de reconnaître la valeur permanente des attitudes évangéliques d'ouverture de cœur, de respect des personnes et d'amour des pauvres : l'école chrétienne doit aider ses élèves à percevoir les épreuves et les espoirs des hommes de notre temps, quels que soient leur confession, leur race, leur milieu : il n'est pas de catholicisme sans conscience de l'universel.

10. Cette difficile orientation exige que l'école catholique ouverte à tous soit communautaire. Sa vitalité est assurée par le témoignage, la compréhension mutuelle, la collaboration active des chefs d'établissement, professeurs et éducateurs, élèves et parents anciens élèves. Seule la convergence des efforts – celui des personnes et celui des associations – peut éveiller chez les jeunes le sens de la communauté et le désir de l'engagement.

11. Mais l'école catholique ne peut pas tout faire. Insérée dans la cité comme dans un diocèse ou dans un secteur pastoral, l'un de ses soucis sera celui de la collaboration avec les mouvements d'éducation et d'Action catholique.

12. Cette éducation ouverte conduira les jeunes à assumer leur propre vocation dans l'Église et dans le monde. Ils sont appelés à témoigner de Jésus-Christ et à collaborer dans son esprit à la construction du monde. Certains accepteront de se consacrer exclusivement au service de Dieu dans la vie sacerdotale ou religieuse. Mais dans le respect des choix personnels, l'école catholique n'oubliera jamais le souci de la promotion des milieux, de l'unité d'un peuple et de la vie internationale.

13. Cette analyse est la raison même de l'estime profonde et de la reconnaissance que l'épiscopat français porte à tous ceux qui, pendant tant d'années, dans des conditions humaines et matérielles précaires, ont assuré et continuent d'assurer la vitalité de l'école catholique. Leur courage est à la mesure des tâches d'aujourd'hui : il conduira les parents et les enseignants à revoir périodiquement l'orientation et la vie de la communauté éducative, à accepter de se demander quel visage de l'Église elle fait apparaître aux heures de notre temps.

## III. - L'organisation de l'enseignement catholique

14. L'épiscopat demeure, vis-à-vis des familles, le garant du caractère chrétien des écoles tel qu'il vient d'être défini. Mais l'enseignement catholique doit avoir dans l'Église son organisation propre sous la responsabilité conjointe des laïcs, des supérieurs

religieux et de la hiérarchie. Le « Comité national de l'enseignement catholique français » et les Comités diocésains disposent des pouvoirs donnés par leur propre statut.

15. Les établissements catholiques seront de plus en plus solidaires et complémentaires. Nous constatons avec plaisir des progrès notables dans l'acquisition de cette conscience commune.

16. Prêtres, religieux et religieuses auront la conviction que les tâches du professorat et de l'éducation constituent une activité professionnelle importante dans un monde où l'acquisition du savoir, l'échange entre élèves et éducateurs comptent parmi les éléments fondamentaux de la civilisation. Par-delà cette activité professionnelle, conscients d'accomplir une tâche apostolique, ils auront pour premier souci d'agir selon le caractère particulier, de leur vocation, apport spécifique à l'éducation humaine et religieuse de la jeunesse.

17. Sans préconiser le « désengagement » des prêtres, religieux, religieuses à l'égard des tâches précitées, les évêques demandent instamment que les laïcs partagent les responsabilités de toute nature (direction, enseignement, éducation, gestion).

18. Cette nécessaire répartition des tâches ne doit pas être confondue avec la « déconsecration ». L'école, telle que nous venons de la définir, doit rester chrétienne. Sinon, les parents ne lui confieraient plus leurs enfants ; les évêques n'auraient pas les mêmes raisons de lui accorder confiance.

## Conclusion

19. Trois objectifs nous semblent devoir être poursuivis en priorité par tous les responsables de l'école catholique :

1. Le développement de communautés éducatives ouvertes aux jeunes de tous milieux et attentives aux plus défavorisés.

2. La poursuite de la formation permanente, humaine et spirituelle du corps enseignant.

3. La participation à des rencontres avec tous ceux qui, en France et dans les instances internationales, sont soucieux de l'enseignement et de l'éducation des jeunes.

Dans la société difficile d'aujourd'hui, l'homme a besoin de tous les concours et de toutes les initiatives qui l'aideront à vivre et lui apprendront à aimer.